



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17 - QUE - 070

Déposé le : 30.05.17

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

15_MOT-068 – Motion transformée en postulat de Jean-François Cachin – **oui à un ASP dans un véhicule lors des contrôles radars immobiles pour excès de vitesse sans interception des contrevenants.**

Texte déposé

Après plus de 16 mois, le Conseil d'Etat n'a toujours pas répondu à ma motion transformée en postulat lors de la commission du 2 novembre 2015.

Le 12 janvier 2016, le Grand Conseil a décidé de renvoyer cette motion transformée en postulat au Conseil d'Etat.

Ma question est la suivante : le Conseil d'Etat peut-il nous dire l'état d'avancement des travaux de modification des articles 12b et 24 alinéa 2 de la loi sur la circulation routière (LCVR) et de la date de la remise au Grand Conseil de l'EMPL relative à ce sujet ?

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

CACHIN Jean-François

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch